

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 27 septembre 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie de La Réole au 1^{er} octobre 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie de La Réole (La Réole), le 13 septembre 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} octobre 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la Régie de La Réole

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 21 juillet 2012 et qui permet de couvrir les coûts estimés au 1^{er} juillet 2012, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de La Réole depuis le 1^{er} juillet 2012, estimée par le fournisseur à 0,063 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 28 juin 2011 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de La Réole, qui s'approvisionne au tarif M de TEGAZ.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} octobre 2012 correspond à une hausse de 0,063 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par La Réole est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 28 juin 2011.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie de La Réole
applicables au 1^{er} octobre 2012 (hors TVA)

TARIFS	PRIX
Tarif tranche 1 (0 à 1 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3,15 8,033
Tarif tranche 2 (1 000 à 6 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	4,33 7,438
Tarif tranche 3 (6 000 à 30 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	13,27 5,843
Tarif tranche 4 (30 000 à 150 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	17,11 5,796
Tarif B2S base (150 000 à 1 000 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	78,86 5,724 5,192
Tarif B2S gros consommateur (1 000 000 à 5 000 000 kWh) Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	240,55 5,617 5,085